Fédération Malienne des Associations
de Personnes Handicapées
Pleine Participation et Egalisation des Chances
BP : 2592 – Tél. (+223) 221 19 72
Fax : 221 99 24
E-mail : femaph@femaph.com
Web site : www.femaph.com
Compte bancaire: BMCD 026001040814-69

ETUDE SUR L'INVENTAIRE TECHNIQUE DES LOGICIELS, OUTILS ET EQUIPEMENT ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES
TERMES DE REFERENCE

Programme :	PROADIPH
Lieu de la prestation :	Afrique de l'Ouest
Type de la prestation	Inventaire technique des logiciels, outils et équipements accessibles aux personnes handicapées
Nom des bénéficiaires de la prestation	
Durée	2 mois

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

Dans le cadre du projet DECISIPH, Handicap International, la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) et la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH) ont mis en œuvre le projet PROADIPH (Portail des Droits des Personnes Handicapées en Afrique de l'Ouest) dont l'objectif est de renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées dans la collecte, la production et la diffusion d'informations et de données sur le handicap en Afrique de l'Ouest et favoriser l'accès à l'information des personnes handicapées pour une meilleure insertion dans la société.

Les résultats attendus du projet PROADIPH sont les suivants :

- Des informations sur l'accessibilité des personnes handicapées aux TIC sont disponibles en Afrique de l'Ouest
- La création et l'animation d'un portail régional permet la diffusion d'informations pertinentes et fiables sur le handicap en Afrique de l'Ouest
- Les OPH de la sous-région sont en capacité d'accéder aux TIC et de produire des informations de qualité sur les questions du handicap en Afrique de l'Ouest

C'est dans ce contexte que la FETAPH et Handicap International lance cet appel à proposition pour une étude sur l'inventaire technique des logiciels, outils et équipements accessibles aux personnes handicapées.

1.2. Justification

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH), entrée en vigueur le 3 mai 2008 et ratifiée en octobre 2011 par 106 Etats, constitue une formidable opportunité pour mobiliser et faire engager les autorités de chaque pays pour la reconnaissance et la promotion des droits des personnes handicapées et favoriser ainsi leur inclusion et participation dans la société.

L'article 21 de cette convention concerne spécifiquement l'accès à l'information et stipule que toutes les mesures doivent être prises pour favoriser et faciliter l'accessibilité à l'information pour les personnes handicapées.

Cette accessibilité à l'information passe nécessairement par la connaissance et la maîtrise des Technologies de l'Information et de Communication (TIC), un meilleur accès à internet et de meilleures compétences pour accéder et diffuser l'information sur la situation des personnes handicapées et leurs droits.

Il existe très peu d'informations, de données quantitatives ou qualitatives fiables et exploitables sur les différents aspects de la situation des personnes handicapées. Même si cette information existait, se poserait encore la question de l'accès des premiers concernés à cette information.

Cette faible disponibilité de l'information et les difficultés d'accès pénalisent à la fois les personnes handicapées elles-mêmes qui sont, en conséquence sous-informées, sur leur état, leurs droits fondamentaux ou sur les opportunités d'assistance ou d'inclusion existant éventuellement dans leur environnement. Cela pénalise également le plaidoyer des organisations de personnes handicapées qui, face aux acteurs décisionnels et de développement, paraît manquer de contenu ou de crédibilité en ce qui concerne la quantification et l'expression des besoins des personnes handicapées. Cela engendre aussi un manque d'information pour les autorités publiques entraînant un faible investissement public dans le domaine du handicap.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Réaliser un recueil des différentes aides techniques favorisant l'accessibilité numérique aux usagers en situation de handicap.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Les logiciels libres et gratuits / ou payants pour des personnes avec différents types de déficiences sont identifiés, répertoriés et décrits (logiciels pour l'affichage et la visibilité, de reconnaissance vocale, d'aide à la saisie, claviers virtuels, synthétiseurs de parole, système de notification visuelle et de sous-titre, etc.)
- les solutions matérielles facilitant l'accès au poste informatique pour les personnes handicapées sont identifiées, répertoriées et décrites (terminaux braille, claviers et souris adaptés, sièges et supports ergonomiques, etc.)
- les solutions les plus accessibles, économiquement et géographiquement, pour les personnes handicapées résidantes dans les pays ouest africains sont mises en avant
- des fiches descriptives sont établies pour chaque solution, intégrant des informations sur les caractéristiques techniques, le public cible, le prix et la disponibilité en Afrique de l'Ouest. Ces fiches sont facilement compréhensibles par un public non spécialisé.

IV. METHODOLOGIE SOUHAITEE

Un consultant sera recruté et placé sous la responsabilité de la FEMAPH, en charge de la coordination de cette étude (management du consultant, gestion financière, centralisation des informations). Dans ce travail de recherche, la fédération malienne sera accompagnée par l'agence AK-project et Handicap International.

La méthodologie de l'étude est basée sur un travail de recherche et de veille des solutions accessibles aux personnes handicapées, en portant une attention particulière à la recherche des solutions les plus accessibles, économiquement et géographiquement, pour les personnes handicapées résidentes dans les pays ouest africains.
La restitution de cette recherche est faite sous forme de fiches descriptives détaillées intégrant des informations sur les caractéristiques techniques, le public cible, le prix et la disponibilité en Afrique de l'Ouest. Ces fiches techniques utiliseront un langage simple et clair facilitant la compréhension par un public non spécialisé.

V. RAPPORT DE L'ETUDE

L'inventaire doit comporter :

- Un éclairage sur les enjeux de l'accessibilité des personnes handicapées aux outils, logiciels et équipements, selon les différents types de déficience.
- Au moins 40 fiches techniques (une fiche par solution) présentant les caractéristiques techniques, le public cible, le prix et la disponibilité en Afrique de l'Ouest.
- Des solutions doivent être proposées pour les différents types de déficience (Physique, auditive, visuelle, mentale)

VI. DUREE DE LA CONSULTATION :

La durée de l'étude est de trois mois, à compter du 1e janvier 2012.
Le rapport provisoire doit être envoyé à la FEMAPH au plus tard le 31 mars 2012.

VII. OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Les offres devront comporter les informations suivantes :

- Une méthodologie précise tenant compte des suggestions apportées dans les TDR;
- Un chronogramme précis du déroulement de l'étude ;
- Un protocole et des outils de collecte de données qui seront validés conjointement par la FEMAPH et HI ;
- Une revue documentaire ;
- Un budget
- Le curriculum vitae du ou des consultant(s)

Les soumissionnaires devront :

- Réaliser l'étude : collecter les données, les saisir et analyser ;
- Soumettre un rapport provisoire en version électronique et en version papier en trois (3 exemplaires) ;
- Soumettre un rapport final en trois (3) exemplaires en version papier et en version électronique dans un délai maximum de quinze (15) jours après les enquêtes de terrain ;

VIII. PROFIL DES CHARGES D'ETUDE

Le postulant pourra être un consultant individuel ou un bureau d'études. Dans tous les cas, la ou les personne(s) chargée(s) de mener l'étude sur l'**Inventaire technique des logiciels, outils et équipements accessibles aux personnes handicapées** devra/devront avoir :

- un niveau **BAC+4** minimum avec une expérience d'au moins **3 ans** dans les études et enquêtes
- De solides compétences en informatique, sanctionné par un diplôme ou une expérience avérée des outils
- La connaissance des logiciels adaptés aux personnes handicapées est un grand atout ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 2 ans dans la conduite d'étude liée à l'informatique.

IX. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'expérience, les réalisations similaires au cours des années précédentes, la qualité des documents qui seront présentés et l'adéquation entre le budget prévu et celui proposé par le soumissionnaire seront les bases essentielles de la sélection du bureau ou du consultant.

XI. MOYEN DE MISE EN ŒUVRE

L'attributaire supportera tous les frais de fonctionnement, de transport et de secrétariat liés à l'étude. Il utilisera tous les moyens nécessaires à la bonne conduite du diagnostic.

XII. DEPOT DES OFFRES ET DELAI D'EXECUTION

Les consultants présenteront une offre technique et une offre financière dans deux enveloppes différentes. Les 2 enveloppes de format A4 seront logées dans une seule grande enveloppe portant la mention : « **Dossiers de soumission relative à l'Inventaire technique des logiciels, outils et équipements accessibles aux personnes handicapées**».

Offre technique

Elle se compose de :

- Une lettre de soumission ;
- Diplômes et attestations certifiés du ou des prestataire(s) ;
- Attestions de travail certifiées ;
- CV à jour signé(s) du ou des consultant(s) ;
- Méthodologie de réalisation de l'étude;
- Le programme détaillé de la prestation ;
- Le plan du rapport

Offre financière

Elle se compose du devis estimatif du coût de la prestation.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau de **la FEMAPH à Bakaribougou à la maison de la solidarité BP 25 92** ou à **Handicap International/Mali Badalabougou SEMA BP E - 22 99 – Rue 132 – Porte 982 Bamako au plus tard le 15 décembre 2011.**

Pour tout renseignement complémentaire, écrivez à dzoumana01@yahoo.fr ou cdp-decisiph@handicapmali.org ou téléphonez aux 20 21 19 72 ou 20 23 27 14 ou 490 02 50

Annexe

Plan de Rapport

I. Contexte de l'étude

II. Objectifs de l'étude

III. Résultats attendus

IV. Méthodologie adoptée

V. Résultats de l'étude

VI. Difficultés rencontrées lors de l'étude

VII. Recommandations